

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 07.12.2020

L'an 2020, le 07.12.2020 à 18h30, s'est tenue, une séance du Comité Syndical à la salle du Foirail sur la commune de Prades. La convocation a été envoyée le 27.11. 2020 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté).

Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Etaient présents :

PMMCU	Présents	Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Charles DURAND - Roger GARRIDO - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - Frédéric GUILLAUMON - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU
	Absents et suppléés	Mme Armelle REVEL-FOURCADE supplée par M. Alain CABBILLAU
	Absents et excusés	Mme Cécile MARGAIL - MM. Jean-Paul BILLES - Jean-Louis CHAMBON - Jean-Luc GAMEZ - Rémi GENIS - Patrick PASCAL - Georges PUIG - Max TIBAC - Robert VILA
C. C. DES ASPRES	Présents	MM. Jérôme DE MAURY - Bernard LEHOUSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présents	MM. Alain DOMENECH - Gérard SOLER
	Absents et excusés	M. Marc BIANCHINI - René LAVILLE
C.C. CONFLENT CANIGO	Présents	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absents et excusés	MM. Jérôme PALMADE - Marc PETIT
C.C. PYRENEES CATALANES	Présent	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES
C.C.HAUT VALLESPER	Absent et excusé	M. Alain MALIRACH

Participaient également à la séance :

M. Fabrice CAROL - Directeur des services

Mme Christel RICART - Responsable pôle administratif

M. David RIPOLL - Directeur Service Technique

Mme Pascale FAUS - Assistante

M. Jean-Marie BIERMÉ - Responsable CFP
Trésorier- Receveur du SMTBV

- Ouverture de la séance

Il est 18h30 lorsque Monsieur Pierre PARRAT, président, ouvre la séance, et accueille les délégués en les remerciant de leur présence. Après avoir remercié la ville de Prades et son représentant M. LAMBERT pour la mise à disposition d'une salle adaptée au contexte sanitaire, il accueille et présente Monsieur Jean Marie BIERME, Comptable public, trésorerie de Perpignan.

- Quorum

Avec 22 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

- Secrétaire de séance

Le comité désigne Madame Aurélie PASTOR-BARNEOUD comme secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu du comité syndical du 26.10.2020

- adopté à l'unanimité.

II. Informations au comité

- le président informe des décisions prises jusqu'à la séance de ce jour.

III. Décision modificative n°1

BP + DM 1			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
BP	3 826 400.44 €	BP	3 826 400.44 €
DM 1	43 386.59 €	DM 1	43 386.59 €
Total	3 869 787.03 €	Total	3 869 787.03 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
BP	5 491 739.81 €	BP	5 660 499.64 €
DM 1	159 939.83 €	DM 1	- 8820 €
Total	5 651 679.64 €	Total	5 651 679.64 €

- Vu le CCCT, Vu le budget primitif du SMTBV 2020,
- Sur présentation du 1^{er} vice-président, et après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 2020.

IV. Cession de la parcelle AM 225 à THUIR

Sur proposition du président, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- de constater la désaffectation et prononcer le déclassement de la parcelle cadastrée sous la section AM n° 225, sur la commune de THUIR, pour une contenance de 5 563 m²
- d'accepter la cession au prix de 5 563.00 € conformément à l'estimation domaniale
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse synallagmatique, toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile à la conclusion de la cession

V. Signature actes authentiques - conventions de servitudes ENEDIS et RTE

Sur présentation du président, adopté à l'unanimité.

VI. Donner acte PAPI d'intention

Sur présentation du service technique, et du président :

- Le comité syndical (gouvernance 2020-2026), à l'unanimité des membres présents et représentés, confirme son attachement à la prévention des inondations sur le bassin versant de la têt et le rôle de pilote que le SMTBV doit jouer en ce sens, il prend acte du programme d'actions composant le PAPI et valide les orientations opérationnelles ainsi engagées. Le comité donne tout pouvoir au président pour produire les documents nécessaires à la labellisation et contractualisation du PAPI et ainsi de signer les conventions financières afférentes ainsi que toute autre pièce utile en la matière.

Discussion

A l'issue de la présentation, le président confirme que le SMTBV a une responsabilité très importante dans la transmission du savoir. Il est le garant de la vision globale et transversale des enjeux. Il doit apporter cette vision et travailler dans la plus grande transparence et en concertation avec l'ensemble des acteurs (PLUi, SCOT), afin de gérer de façon pertinente le territoire, en corrélant la protection des personnes et des biens et l'urbanisation. En plus de donner les moyens au syndicat de jouer ce rôle, la communication est aussi un axe important qu'il faut développer.

M. DOMENECH souligne que la réalisation des cartes du PGRI proposé par l'Etat ne s'est pas fait dans la concertation et que pour leur révision, le syndicat devrait effectivement et logiquement être associé : pour une meilleure efficacité il prône une concertation entre les collectivités locales et l'Etat.

Faisant suite au film projeté et présentant les travaux d'enlèvement des embâcles de la tempête Gloria (800 000 €), M. DURAND s'interroge sur la périodicité des opérations d'entretien de la Têt.

M. CAROL précise que la planification et pérennisation des travaux d'entretien est soumise à des contraintes de plus en plus nombreuses en matière d'autorisation : 8 mois pour autoriser l'enlèvement des embâcles de la Têt notamment sur Villelongue et Canet où des débordements ont été constatés pendant GLORIA. Il y a aussi une contrainte financière et juridique avec la problématique des ASCO (association syndicales constituées d'office) que le bureau des élus a souhaité traiter comme priorité en 2021.

M. BIERME - Trésorier de la collectivité indique avoir travaillé avec le directeur sur le sujet des financements et notamment des gros investissements. Réfléchir à un financement pluriannuel avec des autorisations de programmes lui paraît adapté à l'activité de la structure.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie et souhaite de bonnes fêtes à toutes et à tous.

La séance est levée à 19h25.

La secrétaire,

Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD



